



Fédération
des Associations
d'Étudiant·e·x·s

Vade-Mecum

À L'ATTENTION DES DÉLÉGUÉ·E·X·S
DE
L'AD DE LA FAE

VERSION 1.0 – AUTOMNE 2026

ANTHROPOLE 1192

021 692 25 91

FAE@UNIL.CH

WWW.FAE-UNIL.CH

Table des matières

1.	<i>Préambule</i>	3
2.	<i>L'Université de Lausanne (Unil)</i>	3
3.	<i>La Fédération des Associations d'Étudiant·e·x·s (FAE)</i>	7
3.1.	Qu'est-ce que la FAE	7
3.2.	Les étudiant·e·x·s.....	8
3.3.	L'Assemblée générale (AG)	9
3.4.	L'assemblée des délégué·e·x·s (AD)	9
3.5.	Le Bureau	13
3.6.	Le Secrétariat.....	14
3.7.	Les Commissions à l'Unil	16
4.	<i>L'Union des Étudiant·e·x·s de Suisse (UNES)</i>	17
5.	<i>Ressources et liens utiles</i>	18
6.	<i>Glossaire de la FAE</i>	19

1. Préambule

Ce Vade-Mecum a été réalisé avec comme but premier, de faciliter la vie des délégué·e·x·s, ce pourquoi la suite du document va s'adresser à eux. Toutefois, ce document peut s'avérer très intéressant pour tous les étudiant·e·x·s qui, après tout, sont également membres de la FAE ! Vous y trouverez l'essentiel des informations à savoir.

Cher·e·x·s délégué·e·x·s, nous vous recommandons de consulter régulièrement votre boîte mail de l'Unil pour toutes nos communications ainsi que notre site internet pour la mise à jour de documents et la publication des procès-verbaux : www.fae-unil.ch

Nous publions régulièrement sur notre Instagram [fae_unil](https://www.instagram.com/fae_unil) des informations d'actualité (événements, communiqués de presse, vie sur le campus, ...).

Les prochaines AD pour l'année académique 26-27 auront lieu, sauf modifications ou AD extraordinaires, aux dates suivantes :

- 5 octobre 2026
- 2 novembre 2026
- 7 décembre 2026
- 1^{er} mars 2027
- 5 avril 2027
- 3 mai 2027

Bonne lecture et merci de faire vivre l'Unil !

Le Bureau

Ce document est sujet à des améliorations, n'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires ! En cas de corrections, le document sera simplement mis à jour sur notre site internet. Si un ajout important a lieu, vous en serez directement informé !

2. L'Université de Lausanne (Unil)

Facultés et associations

L'Université de Lausanne (Unil) est composée 17'663 étudiant·e·x·s¹ et sept facultés :

- La Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR)
- La Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique (FDCA)
- La Faculté des lettres (Lettres)
- La Faculté des sciences sociales, politiques, du sport et de psychologie (SSP)²
- La Faculté des hautes études commerciales (HEC)
- La Faculté des géosciences et de l'environnement (FGSE)
- La Faculté de biologie et de médecine (FBM)

¹ Source : rapport annuel 2025 [[lien](#)]. Ce nombre inclut les doctorants·e·x·s (2542) que nous ne représentons pas à la FAE. Leur représentation se fait à travers ACIDUL.

² La Faculté des SSP a été fraîchement renommée lors du Conseil de l'Unil du jeudi 24 septembre 2026.

Ces sept facultés ont chacune une ou plusieurs associations représentatives ³ :

- FTSR : l'Association estudiantine de théologie et sciences des religions (**AETSR**).
- FDCA : l'Association des étudiants en droit de Lausanne (**AEDL**), l'Association des Étudiant·e·s en Sciences Criminelles (**AESC**) et l'Association des étudiant·e·x·s en administration publique de l'Unil (**AEAP**).
- Lettres : l'Association des étudiant·e·x·s en Lettres Unil (**AEL**)
- SSP : l'Association des étudiant·e·x·s en SSP (**AESSP**)
- HEC : le Comité HEC Lausanne (**CHEC**)
- FGSE : l'Association des étudiant·e·x·s en Géosciences et Environnement (**AEGE**)
- FBM : l'Association des étudiant·e·s en Biologie (**LAB**) et l'Association des Étudiantes en Médecine de Lausanne (**AEML**)

Ces dix associations de faculté sont membres de la FAE et par conséquent représentées à l'AD⁴. Elles remplissent la moitié des sièges de délégué·e·x·s⁵.

Le Conseil de l'Unil

Le Conseil, organe législatif de l'Unil, est un lieu de débats et de représentations : on y discute du fonctionnement et de la gestion de l'Université et on y propose des améliorations pour la vie sur le campus. Le Conseil a également la compétence de proposer au Conseil d'État (VD) un·e·x candidat·e·x pour le poste de Recteur·ice·x, de se prononcer sur la gestion de la Direction et les comptes et d'adopter le rapport annuel de suivi du plan stratégique pluriannuel de l'Université. Au surplus, il peut adopter des résolutions sur toute question relative à l'Université. Il est composé de représentant·e·x·s de chaque corps de l'Unil : étudiant·e·x·s, Professeur·e·x·s et le personnel administratif et technique⁶.

Le Conseil se réunit 5 à 6 fois par année, le jeudi à 16h15 à l'Amphimax. Ses séances sont publiques et le Bureau s'assure d'y avoir systématiquement une présence afin de maintenir un suivi. Si vous êtes intéressé·e·x·s à venir, n'hésitez pas à nous en faire part !

La FAE n'a pas de droit de vote et d'intervention.

Les dates pour l'année académique 26-27 sont :

- 24 septembre 26 (séance extraordinaire)
- 1^{er} octobre 26
- 26 novembre 26
- 4 mars 27
- 29 avril 27
- 27 mai 27
- 24 juin 27 (séance de réserve)

³ La liste qui suit est non-exhaustive, elle omet les associations représentatives du corps intermédiaire et des doctorant·e·x·s. Pour la liste complète : [lien](#).

⁴ Art. 8 et suivants des Statuts.

⁵ Art. 22 al. 3 des Statuts.

⁶ Pour plus d'informations sur ses compétences et son fonctionnement, consulter la LUL et RLUL. [lien](#)

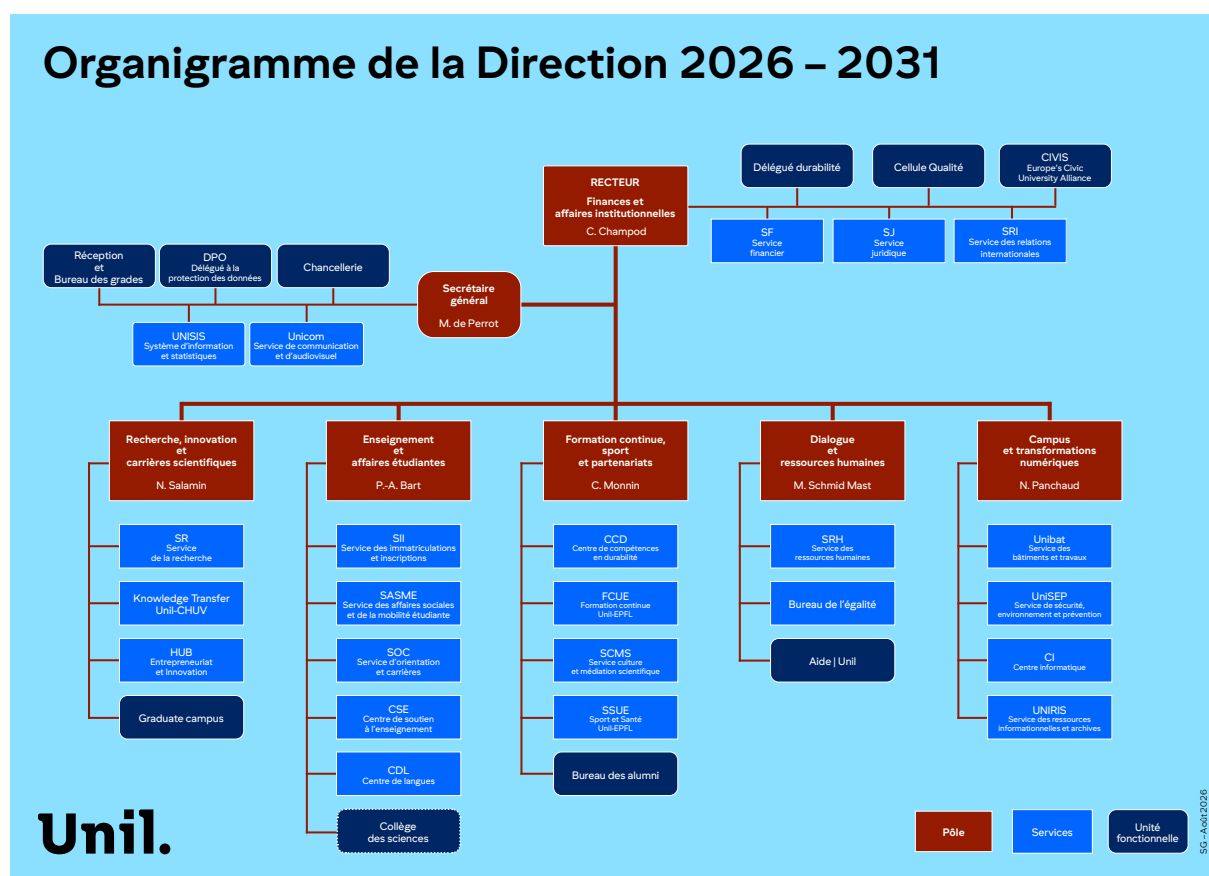
La Direction

Est entrée en fonction, le 1^{er} août 2026, la nouvelle Direction de l'Unil pour les cinq prochaines années. La Direction, organe exécutif de l'Unil, définit et met en œuvre la politique générale et à long terme de l'institution. Elle dirige l'administration de l'Université et pose le cadre, en collaboration avec le Conseil de l'Unil, dans lequel les facultés organisent l'enseignement et la recherche. La direction est menée un·e recteur·rice·x, élu par le Conseil d'État du canton.

Une des premières tâches de la Direction en début de législature est l'élaboration de son plan d'intentions préavisé par le Conseil de l'Université, qui lui permettra de négocier le plan stratégique, pour son mandat, avec l'autorité cantonale.

La Direction peut également négocier et conclure des accords de collaboration avec d'autres universités, elle peut désigner les Doyen·e·x·s, ratifier les règlements et engage les professeur·e·x·s ordinaires.⁷

Le Bureau rencontre régulièrement la Direction.



⁷ Pour plus d'informations sur leurs compétences, consulter la LUL et RLUL. [\[lien\]](#)

Les unités et services :

L'université est composée d'unités et de services, nécessaires au bon fonctionnement de l'UNIL. Ces unités, cellules et services sont rattachés aux dicastères ou à la Direction elle-même. Une liste de A à Z présente tels unités et services de l'UNIL⁸ :

- Aide | Unil
- Aumônerie des Hautes Écoles UNIL-EPFL
- Bureau de l'égalité
- Bureau des alumni
- Bureau des grades
- Cellule CIVIS
- Cellule qualité
- Centre de compétences en durabilité (CCD)
- Centre de langues (CDL)
- Centre de soutien à l'enseignement (CSE)
- Centre informatique (Ci)
- Collège des sciences
- Formation Continue UNIL-EPFL
- Graduate Campus
- HUB Entrepreneuriat et Innovation (HUB)
- Knowledge Transfer UNIL-CHUV (KT)
- Relations internationales (RI)
- Service de communication et d'audiovisuel (Unicom)
- Service Culture et Médiation scientifique (SCMS)
- Service de la recherche (SR)
- Service d'orientation et carrières (SOC)
- Service des affaires sociales et de la mobilité étudiantes (SASME)
- Service des bâtiments et travaux (Unibat)
- Service des immatriculations et inscriptions (SII)
- Service des ressources humaines (SRH)
- Service des ressources informationnelles et archives (Uniris)
- Service de sécurité, environnement, et prévention (UniSEP)
- Service Sport Santé UNIL+EPFL
- Service financier
- Service juridique
- Système d'information et statistiques (Unisis)

⁸ Pour plus de détails : [\[lien\]](#)

3. La Fédération des Associations d'Étudiant·e·x·s (FAE)

3.1. Qu'est-ce que la FAE

FAE signifie Fédération des associations d'étudiant·e·x·s de l'Université de Lausanne. Chaque faculté possède sa (ses) association(s) représentatives d'étudiant·e·x·s et celles-ci se sont regroupées en une fédération (faitière) pour défendre et représenter les étudiant·e·x·s au niveau de l'Université et du canton. La FAE, c'est donc principalement des étudiant·e·x·s au service des autres étudiant·e·x·s ! Consciente de sa raison d'être, et de la contribution financière étudiante, la FAE œuvre scrupuleusement pour améliorer la qualité de vie universitaire des étudiant·e·x·s ; tous ses services ainsi qu'événements sont gratuits. La FAE est une association politiquement indépendante et neutre de confession⁹.

Nos missions¹⁰ :

- **Coordonner** les actions des différentes associations d'étudiant·e·x·s ;
- **Défendre** les droits et les intérêts des étudiant·e·x·s ;
- **Représenter** les étudiant·e·x·s face aux autorités universitaires et politiques ;
- **Promouvoir** l'égalité des chances dans l'accès à la formation et sa réussite ;
- **Soutenir** les étudiant·e·x·s qui rencontrent des difficultés et les projets des étudiant·e·x·s ;
- **Inform**er et améliorer la vie sur le campus.

Nos services¹¹ :

- **Points Micro-ondes** → Fruit d'une collaboration avec la Direction de l'Unil et son service Unibat, des fours à micro-ondes sont libre d'accès sur le campus. Un service de maintenance et d'entretien est garanti.
- **Conseils & Aides aux Recours Étudiants (CARE)** → Service juridique composé d'étudiant·e·x·s en Master de droit dont la mission est d'accompagner les étudiant·e·x·s de l'Unil dans leurs rapports juridiques avec l'institution (conseils et rédaction d'écritures).
- **Permanence** → En période de cours, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h, les étudiant·e·x·s peuvent se rendre au bureau de la FAE pour obtenir de l'aide¹².
- **Fonds de Solidarité Étudiant (FSE)** → Aide financière ponctuelle pour les étudiant·e·x·s en situation précaire qui rencontrent des difficultés à couvrir des frais.
- **Subventions associatives** → Aide financière ponctuelle pour les associations étudiant·e·x·s souhaitant réaliser un projet précis ou un ensemble de projets.
- **Récupol'** → En collaboration avec la NoCap, les Durabilistes, le Castor Freegan et l'Unil, un local est dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité étudiante en mettant à disposition les invendus de magasins alimentaires.
- **Troc-o-pole** → Fruit d'une collaboration avec le dicastère Durabilité et Campus de l'Unil ainsi que le service Unibat, un local est dédié au dépôt et retrait d'objets variés afin de lutter contre le gaspillage.

⁹ Art. 1 al. 3 des Statuts de la FAE. [\[lien\]](#)

¹⁰ Liste non-exhaustive, pour plus de détails sur nos missions [\[lien\]](#) et l'art. 3 des Statuts. [\[lien\]](#)

¹¹ Pour plus de détails sur nos services [\[lien\]](#) ainsi que diverses pages de notre site internet.

¹² Les horaires varient en périodes d'examens / vacances car le taux d'activité de la SG descend à 60%.

- **Livret d'accueil** ➔ Document papier et PDF, distribué aux étudiant·e·x·s arrivant à l'Unil, recensant toutes les informations qui aident à démarrer ses études à l'Unil de la meilleure façon possible.
- **Agenda** ➔ En début d'année académique, distribution d'un agenda papier. C'est un agenda personnalisé contenant, en plus de ce qu'il y a traditionnellement dans un agenda, diverses informations utiles propres à l'Unil (dates de vacances, contacts, ressources, ...).
- **Informations pratiques** ➔ Lors de la journée d'accueil, un stand est tenu et le Bureau gère les visites du campus. Tout au long de l'année, un travail quotidien est réalisé sur la collecte d'informations et leur transmission aux étudiant·e·x·s via divers canaux (affiches, insta, mails, ...)

Nos événements annuels¹³ :

- Asso'Découverte
- Vin chaud
- Christmas Box
- Concours photo
- Sangria

Nos collaborations :

- Don du sang
- Unilive
- L'Auditoire
- Grange de Dorigny
- ACIDUL
- Jours Santé

Nos organes :

- L'Assemblée générale (AG)
- L'Assemblée des délégué·e·x·s (AD)
- Le Bureau
- Le Secrétariat

3.2. Les étudiant·e·x·s

Chaque étudiant·e·x de l'Unil, faisant partie du corps électoral¹⁴, est membre de la FAE et a ainsi une voix qui ne peut être ignorée. Au-delà de la possibilité de la faire entendre en rejoignant l'AD ou le Bureau, ces étudiant·e·x·s disposent des droits d'initiative statutaire, d'initiative générale, de référendum et de pétition. Par voie de pétition, 300 étudiant·e·x·s peuvent convoquer une Assemblée générale, organe suprême de la FAE, et 100 étudiant·e·x·s peuvent également convoquer une AD extraordinaire.¹⁵

¹³ Des événements ponctuels sont organisés tout au long de l'année, comme des conférences. Cf. [\[lien\]](#)

¹⁴ Art. 1 du Règlement des désignations et des élections. [\[lien\]](#)

¹⁵ Pour plus d'informations, voir art. 14 et 18 à 20 des Statuts, le Règlement des initiatives, des référendums et des pétitions ainsi que toute référence citée. Ces documents sont tous disponibles sur le site internet. [\[lien\]](#)

3.3. L'Assemblée générale (AG)

Comme dit plus haut, l'Assemblée générale (dite AG) est l'organe suprême de la FAE. Cela signifie que les décisions prises en AG l'emportent sur toute décision contraire ayant été prises par l'AD ou le Bureau. C'est un outil essentiel pour assurer le droit des étudiant·e·x·s à faire valoir leurs intérêts. L'AG peut être convoquée par le Bureau, l'AD et les étudiant·e·x·s. Une telle Assemblée est communiquée à l'ensemble du corps étudiantin. Chaque étudiant·e·x·s peut se joindre et a un droit de vote !¹⁶

3.4. L'assemblée des délégué·e·x·s (AD)

Ce chapitre sera naturellement le plus long du présent document afin que vous ayez toutes les informations nécessaires et utiles au plein exercice de votre fonction. Il permet d'aller plus en détails que le document « *Aide-mémoire AD* ».

Enjoy ☺

C'est cette assemblée (dite « AD ») qui prend les décisions de la FAE, et qui représente les étudiant·e·x·s de l'Unil. Pour ce faire, elle est composée de **56¹⁷ membres** et se réunit chaque premier lundi du mois (en période de cours) en séance publique. La moitié des membres sont des représentant·e·x·s des associations d'étudiant·e·x·s des différentes facultés, alors que l'autre moitié est élue par tirage au sort en début d'année académique¹⁸. Les étudiant·e·x·s peuvent se proposer pour prendre la place des étudiant·e·x·s tiré·e·x·s au sort qui ne se présentent pas aux AD¹⁹.

Avant l'AD de novembre, les associations représentatives communiquent, au Secrétariat général, leurs membres qui seront les délégué·e·x·s (= représentant·e·x·s de l'association) pour l'année. Ces délégué·e·x·s sont celles et ceux qui disposent des voix de l'association. En cas d'absence lors d'une AD, il est demandé aux associations d'annoncer les remplaçant·e·x·s avant l'AD. S'il n'y a pas de remplaçant·e·x·s, une délégation de vote est possible (cf. sous-sous-chapitre « Délégation de vote »).

L'AD établit la **politique** de la FAE et **élit** les différent·e·x·s membres du Bureau, ces derniers et les représentant·e·x·s étudiant·e·x·s dans les différentes commissions ainsi que le Secrétariat général.

Être délégué·e·x, c'est représenter non seulement sa propre voix étudiante mais également celle de l'ensemble de la communauté étudiante. La FAE représente l'entier des étudiant·e·x·s de toutes les facultés, les décisions prises doivent l'être dans le respect des différences qui caractérisent nos parcours d'études. Ainsi, il est essentiel d'avoir un sens du devoir et les assemblées sont tenues dans l'écoute et le respect des divergences d'opinions.

¹⁶ Art. 18 à 20 des Statuts et références citées. [\[lien\]](#)

¹⁷ Pour l'année 26-27. Ce montant dépend du nombre d'étudiant·e·x·s régulièrement inscrit·e·x·s dans les diverses facultés (art. 22 Statuts).

¹⁸ Pour plus d'informations sur le tirage au sort, se référer au Règlement des désignations et des élections. [\[lien\]](#)

¹⁹ Un·e·x délégué·e·x issu·e·x du tirage au sort a droit à deux absences excusées au cours de la même législature, à raison d'une absence par semestre au maximum. Sa place sera remplacée d'office à la troisième absence, respectivement à la deuxième absence du même semestre. Un·e·x délégué·e·x issu·e·x du tirage au sort sera d'office remplacé·e·x dès la deuxième absence non excusée (Art. 4 al. 1 et 2 du Règlement de l'AD et Règlement des élections ; [\[lien\]](#)).

L'AD est essentielle au bon fonctionnement de la FAE, non seulement grâce aux élections mais également à travers les autres décisions qu'elle peut prendre. L'AD peut **décider** si un nouveau projet doit être lancé, si un existant doit être arrêté, dans quelle direction la FAE doit aller pour les semaines à venir, si et comment la FAE doit se positionner par rapport à une situation politique nouvelle, etc. Le Bureau quant à lui s'assure à ce que les décisions de l'AD soient concrétisées et les associations membres reconnaissent et mettent en œuvre les décisions de l'AD²⁰.

Il convient de conclure sur un rappel que l'AD est un espace d'échange. Il faut partager les informations et problèmes constatés sur le campus, dans une faculté, mais également des idées qui permettraient d'améliorer la vie estudiantine.

L'organisation d'une AD :

Dix jours avant l'AD, les délégué·e·x·s reçoivent, s'il y en a, les demandes de subventions ainsi que le préavis du Bureau. L'association demandeuse et les délégué·e·x·s ont une semaine pour réagir en cas de désaccord avec le préavis. Si aucune opposition n'a été déposée auprès du Secrétariat, les avis d'octroi de subvention deviennent des communications²¹ lors de l'AD. En cas d'opposition(s), la(les) demande(s) de subvention concernée(s) deviennent un point à l'ordre du jour de l'AD afin d'être traitée(s) en plénum.

Sept jours avant l'AD, les délégué·e·x·s reçoivent le « *all-in* », un lien vers une page sur notre site internet protégée par un mot de passe avec tous les documents nécessaires, tel l'ordre du jour²², pour préparer l'AD. Le Bureau et le Secrétariat se tiennent à disposition pour toute question sur ces documents.

Le soir de l'AD, elle débute en principe à 18h15. Les coprésident·e·x·s dirigent l'AD et un Powerpoint servant de fil conducteur est affiché à la vue des délégué·e·x·s. Une fois les formalités effectuées, suivies des communications du Bureau, l'AD se positionne, discute, débat, et si nécessaire délibère, sur les différents points à l'ordre du jour. Le/la Secrétaire général·e·x prend le procès-verbal de l'AD et ce dernier est publié sur le site internet²³.

⇒ Modalités de vote²⁴ :

- Vote par opposition : une proposition est réputée adoptée en l'absence d'objection exprimée par main levée. Si un délégué·e·x lève la main, un vote à main levée à lieu.
- Vote à main levée (modalité ordinaire de vote) : il est demandé aux délégué·e·x·s de lever la main pour soutenir / s'opposer / s'abstenir quant à la proposition.

²⁰ Art. 11 al. 2 des Statuts. [\[lien\]](#)

²¹ Les communications sont des informations données ne pouvant pas être contestées. Des questions peuvent être posées mais il n'est pas possible de demander un changement de résultat. Pour plus d'informations sur les demandes de subvention, consulter le Règlement des subventions. [\[lien\]](#)

²² L'ordre du jour est la liste de tous les points qui seront abordés lors de l'Assemblée en question. Pour plus d'informations, se référer à l'aide-mémoire des Assemblées [\[lien\]](#).

²³ Pour accéder à l'archive des PVs d'AD : [\[lien\]](#).

²⁴ Art. 10 Section 1 du Règlement de l'AD. [\[lien\]](#)

- Vote à bulletin fermé : comme pour le vote à main levée, les soutiens, oppositions et abstentions sont récoltées mais cette fois anonymement. L'outil de vote en ligne *Balotilo* est utilisé²⁵.
- Peu importe la modalité de vote, un objet doit obtenir la **majorité absolue des voix** pour être adopté (= moitié des suffrages exprimés + 1).
- ⇒ Prises de parole²⁶ :
 - Procédure ordinaire : après la présentation du point traité, discussion libre avec une liste de parole tenue par le Bureau²⁷.
 - Procédure spéciale : après la présentation du point traité, la discussion est encadrée. Les délégué·e·x·s peuvent prendre la parole à deux reprises uniquement, à raison d'une minute par prise de parole. Aucune prolongation des débats n'est possible.
- ⇒ Entrée en matière :
 - En cours de discussion, un délégué·e·x ou le Bureau peut demander à ce que l'AD entre en matière sur un sujet / point qui n'allait initialement pas être traité. S'en suit un vote pour décider de l'entrée en matière. En cas d'acceptation, la procédure ordinaire a lieu.

Après l'AD, un *apéritif convivial* est offert au bureau de la FAE (Anthropole 1192). C'est le moment idéal pour discuter et apprendre à mieux se connaître entre membres de la FAE !

Les AD extraordinaires :

En addition aux AD ordinaires qui ont lieu une fois par mois (en période de cours), le Bureau, les délégué·e·x·s et les étudiant·e·x·s membres du corps électoral peuvent convoquer une Assemblée des délégué·e·x·s extraordinaire²⁸. Cet outil ne peut contenir qu'un seul point à l'ordre du jour et permet de traiter un objet urgent. La dernière en date est celle du 31 août 2026, il fallait y élire la nouvelle coprésidence afin que les postes ne soient pas vacants jusqu'à l'AD d'octobre.

Les votes par voie de circulation :

Il arrive qu'un objet ne puisse pas attendre une AD. Dans ces cas de figure, le Bureau envoie aux délégué·e·x·s un mail présentant l'objet, donnant les informations nécessaires et un délai imparti pour voter (minimum 24 heures)²⁹. Comme toute votation, l'adoption nécessite la majorité absolue. Cette modalité, privant l'AD de débats, doit être réservée aux cas strictement nécessaires.

²⁵ Pour les étudiant·e·x·s souhaitant ne pas utiliser d'appareil électronique, un moyen de vote physique est systématiquement mis à disposition. Pour se renseigner sur Balotilo : [\[lien\]](#) ainsi que les conditions générales. En cas de questions : casey.schumacher@unil.ch

²⁶ Art. 6 - 8 du Règlement de l'AD [\[lien\]](#)

²⁷ Concrètement, le Bureau prend note de qui lève la main pour intervenir et modère l'ordre de prise de parole afin que tout le monde puisse parler.

²⁸ Art. 28 des Statuts. [\[lien\]](#)

²⁹ Pour plus de détails, consulter l'art. 10 section 2 du Règlement de l'AD. [\[lien\]](#)

Les délégations de vote³⁰ :

Lorsqu'une association représentative, ou un·e·x délégué·e·x tiré·e·x au sort, ne peut pas être représenté·e·x à l'AD à hauteur du nombre de voix dont elle ou il dispose, une délégation de vote est possible.

Les associations peuvent déléguer un vote à raison d'une voix déléguée par session d'AD et au maximum trois fois par année ; la délégation ne peut être faite qu'au sein de l'association (l'association dispose de trois voix mais ne peut envoyer à l'AD que deux délégué·e·x, la délégation de vote permet d'avoir trois voix pour deux délégué·e·x·s alors que normalement c'est une voix par délégué·e·x présent·e·x).

Un·e·x délégué·e·x du tirage au sort peut déléguer sa voix à un·e·x autre délégué·e·x tiré·e·x au sort, maximum deux fois par année.

La délégation de vote doit être annoncée par courriel (email) au Secrétariat général de la FAE en précisant à qui le vote est délégué et au plus tard 72 heures avant l'AD (idéalement mais on reste flexible).

Les associations reconnues par la FAE :

Les associations non-représentatives de l'Unil, sous respect de certaines conditions³¹, peuvent être reconnues par la FAE. Ce statut particulier leur permet de participer aux séances de l'AD avec voix consultative et peuvent mettre un point à l'ordre du jour. Du fait de leur statut, elles n'ont pas les obligations des associations membres, telles que l'obligation de reconnaître et mettre en œuvre les décisions de l'AD³².

Les Commissions permanentes de l'AD :

Il existe au sein de l'AD des commissions permanentes, chargées de préparer les discussions et les décisions de l'AD sur certains sujets :

- Commission de la **politique universitaire**
- Commission **sociale**
- Commission de **contrôle**

Les commissions sont composées de trois à sept délégué·e·x·s, élu·e·x·s pour une année, en principe lors de la première séance de l'AD de l'année académique. Les membres du Bureau ou du Secrétariat peuvent participer à leurs séances avec voix consultative. Ces commissions ont pour tâche de préparer des propositions à l'intention de l'AD et peuvent également être chargées par celle-ci de traiter des objets relevant de leur domaine. Elles se réunissent aussi souvent que nécessaire et informent dans tous les cas le Bureau au moins deux semaines avant l'AD si elles souhaitent inscrire un point à l'ordre du jour. Leur activité peut faire l'objet d'une indemnisation.³³

³⁰ Ce sous-chapitre est tiré de l'art. 3 du Règlement de l'AD. [[lien](#)]

³¹ Art. 8 des Statuts. [[lien](#)]

³² Art. 11 al. 2 des Statuts. [[lien](#)]

³³ Pour plus d'informations, consulter le Règlement des commissions permanentes de l'AD. [[lien](#)]

3.5. Le Bureau

Le Bureau est l'organe exécutif de la FAE. Il est composé de neuf membres : deux **coprésident·e·x·s** et sept **membres ordinaires**. Le Bureau est soutenu par le secrétariat, composé d'un·e·x **Secrétaire générale**, un·e·x **Secrétaire comptable** et un·e·x **Responsable communication**.

C'est l'organe exécutif de la FAE, c'est-à-dire que ce sont les étudiant·e·x·s chargé·e·x·s de gérer la Fédération au quotidien, de mettre en œuvre les décisions de l'AD et de travailler pour atteindre les buts définis dans les Statuts.

Pour ce faire, le Bureau a divers moyens comme organiser des événements, créer et gérer divers services, discuter régulièrement avec la Direction et les autorités cantonales, gérer la relation avec les médias, s'informer de l'actualité en matière de politique touchant aux étudiant·e·x·s, etc. Au-delà des tâches spécifiques à la coprésidence, les membres du Bureau se répartissent ces tâches et des groupes de travail peuvent être mis en place³⁴.

Le travail de la FAE comporte des tâches variées et chacun·e·x est libre de s'engager plus dans ce qui l'intéresse, dans les limites des besoins de la FAE. Chaque projet est habituellement composé d'un·e membre qui sera désigné comme chef·fe·x de projet de celui-ci. Son rôle sera de veiller à l'avancée du projet dans les délais imposés, de signaler sur le document Drive propre à cet effet des objectifs clairs de l'équipe ainsi que des rendez-vous qui sont mis en place. Le chef·fe·x de projet est responsable du bon déroulement de celui-ci, de sa documentation et de son avancée. C'est également la personne qui transmettra majoritairement au Bureau les informations concernant le projet.

Afin de décider comment régler les affaires courantes de la FAE, le Bureau se réunit deux fois par semaine durant le semestre et parfois aussi hors semestre lorsque c'est nécessaire.

Les bureaux sont très importants pour le bon fonctionnement des activités de la FAE. C'est là que chacun·e·x informe le reste de l'équipe sur l'avancée de son travail / groupe de travail et relève des points en lien avec les activités de la FAE. C'est aussi là que les idées de nouveaux projets sont discutées et que toutes les décisions sont votées.

Les décisions sont prises démocratiquement ; les groupes de travail ne prennent pas de décision sans l'aval du Bureau. Chaque membre du Bureau a le droit de vote. Le secrétariat n'a pas le droit de vote sur les objets à l'ordre du jour. Il a toutefois une voix consultative.

L'ensemble du Bureau est composé d'étudiant·e·x·s élu·e·x·s par l'AD. Tous les étudiant·e·x·s régulier·ère·x·s en Bachelor ou Master à l'UNIL peuvent se présenter au Bureau. Cependant, il ne peut y avoir plus de trois étudiant·e·x·s d'une même faculté³⁵.

Les membres du Bureau sont élus par l'AD pour une année académique. Il n'y pas de limite aux réélections. En début d'année académique, le Bureau est réélu en « paquet » par l'AD.

³⁴ Pour plus d'informations sur les tâches de la coprésidence et des membres du Bureau, les Statuts sont un bon complément et n'hésitez pas à contacter le Bureau ! Cela s'applique également pour les rôles de Secrétariat général, Secrétariat comptable et Responsable communication.

³⁵ Exception possible lorsqu'il y'a plus de deux postes vacants (art. 32 Statuts).

Toutefois, les membres du Bureau peuvent être révoqués par l'AD³⁶.

Pour savoir en partie de ce qui a été fait en 2025-2026, vous pouvez lire le rapport d'activité !³⁷

3.6. Le Secrétariat

Secrétaire général·e·x (SG) :

Le/la secrétaire général·e·x est responsable de la gestion administrative, de la représentation de la FAE auprès des autorités académiques et politiques (avec les coprésident·e·x·s) et de l'aide aux étudiant·e·x·s. De plus, il/elle participe activement aux différents projets de la FAE et a son rôle à jouer lorsqu'une décision stratégique doit être prise. Elle/il peut également venir en aide aux projets en fonction de sa disponibilité. Il/Elle peut donner conseil et aider à la coordination avec les autres services de l'université. En cas de doute sur quelque chose, la/le secrétaire général·e·x est là pour aider !

Le/la secrétaire général·e·x est un·e·x salarié·e·x. Son taux d'activité est de **100%** en période de cours et **60%** en période d'examens et vacances. Le contrat de travail dure une année et peut être renouvelé deux fois pour deux ans. La durée maximale totale est de cinq ans.

Liste non-exhaustive de ses tâches :

- Est habilité·e à représenter la FAE (conjointement avec la coprésidence) ;
- Participe à l'élaboration des prises de position politiques de la FAE et au suivi des dossiers politiques ;
- Assure le suivi au sein de l'association ;
- Coordonne les collaborations entre la FAE et les autres instances de l'Unil ;
- Participe aux conseils de fondation de la FMEL et de la FSLE ;
- Gère les affaires courantes ;
- Organise les AD ;
- Gère la boîte mail de la Fédération ;
- Gère le site web de la FAE ;
- S'occupe de la gestion des archives de la FAE ;
- Soutient l'équipe dans l'organisation des événements du Bureau ;
- Tiens une permanence d'aide aux étudiant·e·x·s et aux associations ;
- Assure le traitement et suivi des FSE ;
- Participe aux prises de position de l'association, mais ne peut pas voter ;
- Prend les PV des Bureaux et des AD.

³⁶ Art. 35 des Statuts. [[lien](#)]

³⁷ Rapport d'activité 25-26 : [[lien](#)].

Secrétaire comptable :

Le/la secrétaire comptable est un·e·x étudiant·e·x salarié·e·x, au moins en dernière année de Bachelor HEC. Son taux d'activité est de **20%**.

Liste non-exhaustive de ses tâches :

- S'occupe des paiements de la Fédération ;
- S'occupe des paiements des employé·e·x·s de la Fédération et du suivi des charges sociales ;
- Participe à l'établissement des comptes et budgets, et s'occupe du suivi de ces derniers ;
- S'occupe également du suivi de la compatibilité, et de l'archivage des documents qui y sont relatifs ;
- Participe aux prises de position de l'association, mais ne peut pas voter !

Responsable communication :

Le/la responsable communication est un·e·x étudiant·e·x salarié·e·x. Son taux d'activité est de **30%** en période de cours et **10%** en période d'examens et vacances.

Liste non-exhaustive de ses tâches :

- Répond aux demandes de communication du Bureau ;
- S'occupe des différents réseaux sociaux de la FAE (partage de stories, réponses aux messages...) ;
- Crée du contenu relatif aux événements et services (photo, story...) ;
- Gère l'archivage du contenu média ;
- Établit une stratégie de communication et propose des manières de gagner en visibilité ;
- Participe aux prises de position de l'association, mais ne peut pas voter !

3.7. Les Commissions à l'Unil

L'Université de Lausanne est composée de diverses commissions consultatives qui ont chacune pour but de l'accompagner (via conseils et réflexions) dans la réalisation des objectifs stratégiques. Ces commissions sont une façon d'impliquer les étudiant·e·x·s dans son développement ; elles constituent une force de proposition dynamique et un instrument actif de consultation et d'aide à la décision. Il est primordial d'y avoir des étudiant·e·x·s motivé·e·x·s et investi·e·x·s afin d'améliorer la condition estudiantine !

Les commissions sont les suivantes³⁸ :

- Commission de **l'alimentation**
- Commission de la **bibliothèque**
- Commission **égalité, diversité et inclusion**
- Commission de **l'enseignement**
- Commission **Qualité et Valorisation (CQV)**
- Commission de la **recherche**
- Commission de la **relève scientifique**
- Commission des **sports universitaires**

Le temps d'implication dans ces commissions est variable, mais ne dépasse jamais quelques séances par semestre. Pour garantir l'égalité des chances dans l'accès à ces mandats, la participation aux séances est défrayée par la FAE : tu perçois une indemnisation de CHF 20.- pour chaque heure de séance. À la fin de ton engagement, tu peux par ailleurs recevoir une attestation d'engagement institutionnel, que tu pourras faire valoir à ton entrée sur le marché du travail. Si l'une des commissions suivantes t'intéresse, écris-nous à fae@unil.ch. C'est l'AD qui élit les étudiant·e·x·s³⁹ qui s'y rendent !

³⁸ Pour plus d'informations, notamment sur l'activité des différentes commissions : [\[lien\]](#).

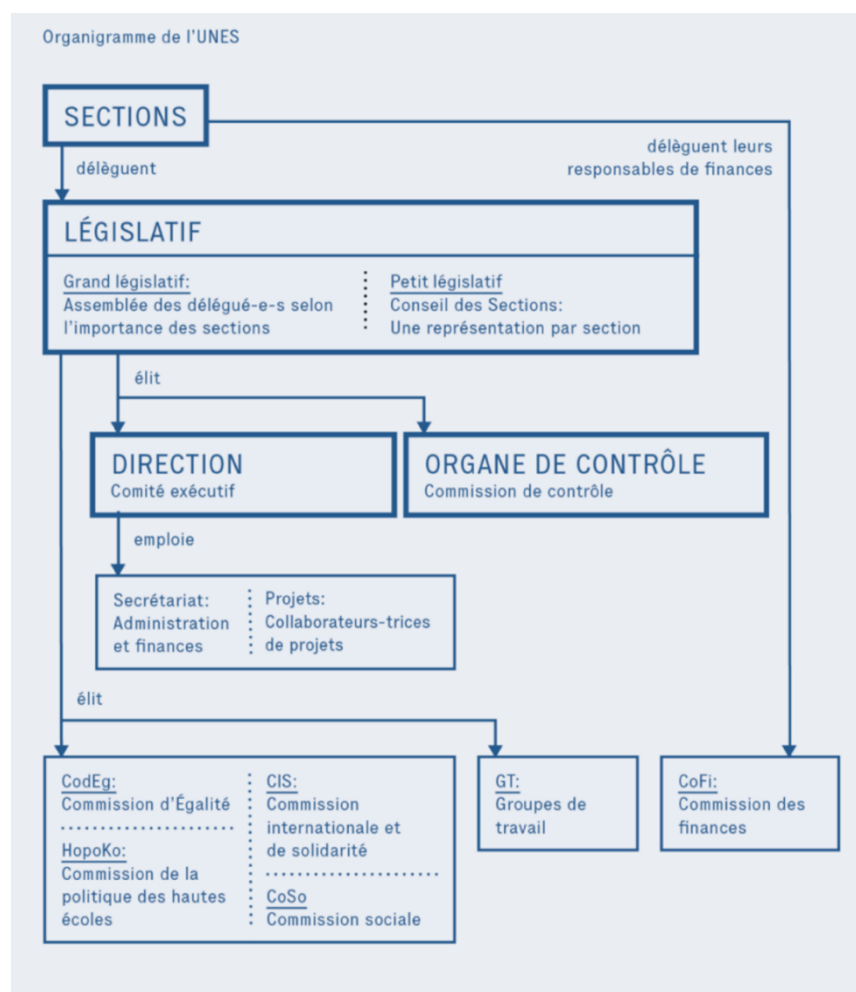
³⁹ Tout étudiant·e·x de l'Unil peut rejoindre une de ces commissions, il n'est pas nécessaire d'être un délégué·e·x ou membre du Bureau. Toutefois, il est obligatoire de passer par l'AD pour se faire élire.

4. L'Union des Étudiant·e·x·s de Suisse (UNES)

L'Union des étudiant·e·x·s de Suisse (UNES) est l'organisation faîtière nationale des associations étudiantes en Suisse. Elle représente au niveau national les associations d'étudiant·e·x·s des hautes écoles spécialisées, des hautes écoles pédagogiques, des universités cantonales et des écoles polytechniques fédérales⁴⁰. L'UNES est représentée dans les délégations de Swissuniversities et à la Conférence suisse des hautes écoles. L'UNES est également membre de la European Students' Union. Régulièrement, l'UNES intervient dans l'espace politique et médiatique national, notamment à travers de communiqués de presse, d'interventions à la RTS où en allant à la rencontre des parlementaires à Berne

La FAE est une section de l'UNES et est donc tenue de participer une fois par mois aux **Conseils des Sections**. Chaque section dispose d'une voix mais plusieurs personnes d'une même section peuvent y assister. L'**Assemblée des délégué·e·x·s** se tient généralement deux fois par an et la FAE dispose de sept voix. L'UNES est également composée de commissions thématiques qui se rencontrent en principe une fois par mois. Ces commissions ont une particularité : pas besoin d'adhérer à une section pour y participer, tous les étudiant·e·x·s peuvent candidater !

Les délégué·e·x·s de la FAE intéressé·e·x·s à participer sont les bienvenu·e·x·s !



⁴⁰ Pour plus d'informations, consulter le site de l'UNES. [[lien](#)]

5. Ressources et liens utiles

- **Aide-mémoire spécial AD** ➔ FAE > Qui sommes-nous > Notre législatif [[lien](#)]
- **Insta' et TikTok** ➔ fae_unil [[lien](#)]
- **Les associations à l'Unil** ➔ Unil > Campus > Vie à l'Unil > Associations [[lien](#)]
- **PVs AD** ➔ FAE > Qui sommes-nous > Notre législatif [[lien](#)]
- **PVs et ODJ Conseil de l'Unil** ➔ Unil > Université > Organisation > Conseil > Séances [[lien](#)]
- **Rapport d'activité 25-26** ➔ FAE > Actualité > Documents > Rapport d'activité 2025 - 2026 [[lien](#)]
- **Site internet** ➔ fae-unil.ch [[lien](#)]
- **Statuts et règlements** ➔ FAE > Qui sommes-nous > Nos statuts et règlements [[lien](#)]
- **Vademecum**, présent document ➔ FAE > Qui sommes-nous > Notre législatif [[lien](#)]

6. Glossaire de la FAE

L'une des choses qui va le plus te porter à confusion ce sont les trop nombreux acronymes qui sont utilisés à l'Unil. Tu pourras donc en tout temps te repérer avec le glossaire ci-dessous. Ce glossaire est séparé entre les abréviations pour les dossiers de la FAE, celles de l'Unil et celles des autres entités.

Dossiers de la FAE

ACIDUL	Association du Corps Intermédiaires et des Doctorant·e·x·s de l'Université de Lausanne
CAP	Cafétéria Autogérée de l'Anthropole (gérée par le collectif NoCap)
CARE	Service de Conseil et Aide aux Recours Étudiants
CAV	Enquête Comment Allez-Vous ? (Organisée avec le SOC en début d'année académique auprès des premières années. Nous gérons le recrutement des téléphonistes)
CQV	Commission qualité et valorisation
DDS	Don Du Sang (une fois par semestre, la FAE gère la collation)
FSE	Fond de Solidarité Étudiant (chaque étudiant·e·x peut faire une demande d'aide de 580.- par année académique)
FSLE	Fondation Solidarité Logements Étudiants (la fondation a été créée par la FAE, 2 étudiant·e·x·s siègent au conseil de fondation ainsi que la·le SG)
FMEL	Fondation Maison Étudiant Lausanne (fondation qui a notamment le Vortex mais aussi un bon nombre de logements étudiants. La·le SG siège au conseil de Fondation)
GT	Groupe de Travail
JEE	Journée de l'Égalité des étudiant·e·x·s
Troc-o-pole	Espace de dépôt et retrait (« troc ») d'objets en tout genre, en libre accès et pour la communauté étudiante
Réculpol'	Épicerie d'invendus gratuits faite pour la communauté étudiante

Services et entités de l'Unil

BEC	Bureau de l'Égalité des Chances
Ci	Centre informatique
CSE	Centre de Soutien à l'Enseignement
CU	Conseil de l'Unil

PAT	Personnel Administratif et Technique
SASME	Service d'Aide Sociale et de Mobilité Étudiante
SCMS	Service Culture et Médiation Scientifique (qui gère notamment La Grange)
SOC	Service Orientation et Carrière
Unibat	Service des bâtiments et travaux
Unicom	Service de communication et d'audiovisuel
Unisep	Service Sécurité, Environnement et Prévention

Autres entités

CCBE	Commission Cantonale des Bourses d'Étude
CSP	Centre Social Protestant
DEF	Département de l'Enseignement et de la Formation professionnelle du Canton de Vaud
OCBE	Office Cantonal des Bourses d'Étude
SUD-EP	Syndicat SUD étudiant·e·x·s et précaires
UNES	Union des étudiant·e·x·s de Suisse